



### INFORMATIONS PERSONNELLES

Numéro de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ ☒ : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Responsable légal : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

☒ : \_\_\_\_\_

Catégorie jouée cette année (ex : u11) : \_\_\_\_\_ Position au hockey (ex : def): \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Assurance : \_\_\_\_\_

Allergies ou intolérances à des aliments :  Oui  Non

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Médicaments à prendre :  Oui  Non

Dosage : \_\_\_\_\_

Asthme :  Oui  Non

Autres informations : \_\_\_\_\_



## INSCRIPTIONS

Cochez la bonne formule.

Stage Pension complète licenciés Cherbourg (370 euros)

1 semaine

2 semaines

Stage Pension complète licenciés autres (390 euros)

1 semaine

2 semaines

Stage Demi-Pension licenciés Cherbourg (250 euros)

1 semaine

2 semaines

Stage Demi-Pension licenciés autres (270 euros)

1 semaine

2 semaines

Moyen de paiement :

Chèque

Espèce



## AUTORISATION

Je soussigné \_\_\_\_\_, agissant comme représentant légal de \_\_\_\_\_, autorise à faire le camp de hockey organisé par le NCHOP.

Je dégage de toutes responsabilités, les organisateurs de ce camp en fait de blessure, de vols et de tous autres incidents malheureux qui pourraient se produire durant le camp.

J'autorise mon enfant à être pris en photo ou filmé et apparaître sur les différents moyens de communication du club (site web, Facebook du Cherbourg Hockey Camp, affiches, journaux ...)

J'autorise le personnel médical du stage (infirmière et ostéopathes) à intervenir en cas de nécessité sur mon enfant.

Signature

## REGLEMENT

### **1. Contenu de la prestation**

Le stage d'été du Cherbourg Hockey Camp (CHC) se déroulera du Lundi 22 Juillet au Vendredi 26 Juillet 2019 ou/et du lundi 29 Juillet au 02 Aout 2019 pour tous les enfants nés entre 2011 et 1999, (plus les féminines nées avant 1999), gymnase de la Gamacherie à Cherbourg, Rue du 10 décembre 1948.

Le prix du stage comprend toutes activités sportives ou de loisirs proposées dans le programme, la restauration du midi ou restauration complète et logement en fonction de la formule choisie.

### **2. Modalités d'inscriptions**

Chaque participant doit s'inscrire avant le 01 juin 2019 en adressant son bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au montant de l'inscription. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Tout bulletin d'inscription reçu après que le CHC ait atteint le nombre maximal de participants sera renvoyé à son expéditeur. Le bulletin d'inscription peut être obtenu en écrivant à [contact@nchop.fr](mailto:contact@nchop.fr) ou en le téléchargeant sur le site Internet du club : <http://nchop.fr/>

Compte tenu des exigences du stage, les enfants débutants ne pourront être inscrits et seuls des enfants déjà licenciés auprès d'un club de Roller Hockey ou Hockey sur Glace seront acceptés.

### **3. Prix du stage**

Le prix du stage d'été 2019 du CHC est fixé à (pour une semaine) :



Stage Pension complète licenciés Cherbourg (370 euros).

Stage Pension complète licenciés autres (390 euros).

Stage Demi-Pension licenciés Cherbourg (250 euros).

Stage Demi-Pension licenciés autres (270 euros).

Le solde du stage doit être réglé au plus tard le 01 juin 2019. A défaut de réception du règlement complet à cette date, l'inscription sera considérée comme annulée.

#### **4. Modalités d'annulation**

Toute annulation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **NCHOP 27 PLACE DES JUSTES 50130 OCTEVILLE CHERBOURG EN COTENTIN**

Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant le début du stage (soit après le 08 Juillet 2019) 100 % du prix sera retenu.

En cas d'annulation pour raison médicale (justifiée par la production d'un certificat médical) le stagiaire sera intégralement remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation à l'exception de la somme de 50 € pour frais de dossier.

#### **5. Annulation de l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage pour raison de force majeure, sécurité ou nombre minimum non atteint.

Dans ce cas, l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées aux inscrits.

#### **6. Règles de vie**

Pour le bon déroulement du stage et dans le souci d'une vie de groupe de qualité, l'organisateur demande à chaque jeune de s'adapter à ces règles de conduite.

Les stagiaires doivent respecter tout individu, qu'il soit éducateur, personnel de restauration, mais aussi camarade de stage.

Aucune attitude violente, discriminatoire ou intolérante ne sera acceptée.

Les détériorations volontaires sont de la responsabilité de la famille. Un manquement grave au bon déroulement du stage peut entraîner le renvoi du stagiaire dans sa famille qui en est auparavant avisée.

La famille ne pourra exiger aucun remboursement et devra prendre en charge les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur si besoin ainsi que tous les frais liés au renvoi.

De plus, tout stagiaire responsable de dégradations devra régler les frais de remise en état.

#### **7. Pertes ou vols**



Durant le stage, chaque participant est responsable de ses affaires personnelles et de son matériel. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **8. Equipement nécessaire**

Sur terrain : équipement de hockey au complet, sous-vêtement de rechange, serviette, claquettes et savon.

Hors terrain : souliers de sport, chaussettes, sous-vêtements, shorts et t-shirts, survêtement, maillot de bain, serviette.

### **9. Droit à l'image**

A moins d'avis contraire émis sur papier libre par le représentant légal avant le début du stage, le CHC se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des stagiaires prises lors du stage pour la parution de ses différents moyens de communication.

### **10. Frais médicaux**

L'organisateur peut être amené en cas d'urgence à avancer, pour le compte des stagiaires, des dépenses (médecin, pharmacie, transport...) qui devront être remboursées au dernier jour de stage.

### **11. Allergie alimentaire**

Toute allergie alimentaire doit être signalée à l'inscription et clairement décrite sur la fiche sanitaire. Ce document va constituer une demande préalable d'acceptation, l'organisateur se réservant le droit de refuser un enfant par principe de sécurité. Un surcoût inhérent à l'achat de plateau-repas « spéciaux » sera répercuté au prix coûtant sur le prix du stage. Dans le cas où la participation du stagiaire est acceptée, les parents conservent l'entière responsabilité et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause celle des prestataires : CHC, équipe encadrant, entraîneurs, entreprises de restauration....

### **12. Interruption en cours de stage du fait du stagiaire**

Toute interruption de stage pour un motif autre que relevant de la santé du stagiaire ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Cependant, toute blessure ou maladie constatée au cours du stage par un médecin et nécessitant le départ anticipé du stagiaire donnera lieu à un remboursement calculé au prorata du nombre de jours restant jusqu'à la fin du stage.

NCHOP  
27 PLACE DES JUSTES  
50130 OCTEVILLE  
CHERBOURG EN COTENTIN



**13. Assurance**

A l'occasion du stage l'organisateur est couvert par son assurance responsabilité civile.  
L'assurance accidents/maladie est sous la responsabilité de chaque participant(e).  
Le parent ou le responsable légal du participant s'engage à fournir au NAHG avant le début du stage,  
un document attestant de cette assurance.

-----  
-----  
-----  
-----

Je soussigné(e) ..... représentant légal de  
..... Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur du  
stage de hockey organisé du ..... par le CHC et en avoir informé mon enfant.

Fait à .....  
Le \_\_/\_\_/2019

Signature